

pendant encore bien des choses à l'état de problème. Ces choses, nous n'avons pas l'intention de les préjuger ; nous ne voulons donner pour certain, que ce qui nous l'a paru, documents en main : nous donnerons pour probable ce qui nous paraît vraisemblable, sans être suffisamment prouvé.

Et si, parmi nos lecteurs, il s'en trouve qui connaissent des événements, dont nous n'aurions pas parlé, ou qui aient en leur possession des documents capables d'intéresser et de diriger dans cette étude, et que nous n'aurions pas trouvés, nous les prions avec instance de vouloir bien nous les communiquer.

Pour rendre à d'autres le service, que nous aurions voulu que d'autres pussent nous rendre à nous-même, disons pour les intéressés que les sources où nous avons puisé pourront grandement instruire ceux qui travailleraient aux histoires des paroisses de Lanoraie, de Lavaltrie, de St. Thomas, de Ste. Elizabeth, de Joliette, de St. Ambroise de Kildare, de Ste. Mélanie, de St. Félix de Valois, de St. Gabriel de Brandon, de Maskinongé, de St. Norbert, de St. Cuthbert, de St. Barthélemy, de Sorel, de St. François-du-Lac, et même de l'Assomption, qui, toutes, ont eu des relations avec la paroisse ou les pasteurs de Berthier.

Les bonnes familles aiment parler de leurs ancêtres, quand ils ont été vertueux et vaillants. Si la modestie chrétienne défend de le faire à haute voix, du moins s'anime-t-on ensemble à bien faire en se le redisant au foyer. Sous ce rapport, Berthier peut être fier de sa lignée. Il y eut, chez ses pères, des faits dignes d'être redits à la postérité. Les quelques nuances sombres qui s'y sont dessinées ne serviront qu'à donner aux héros du tableau plus de lustre et de clarté.

LA SEIGNEURIE DE BERTHIER.

§ I.

LA TENURE SEIGNEURIALE.

Avant de parler de la seigneurie de Berthier, il convient de dire un mot de la tenure seigneuriale.

Cette institution a été établie pour faciliter la colonisation de la Nouvelle France. On comprend, en effet, que de simples particuliers, ne possédant qu'une honnête aisance au sein de la vieille France, n'étaient pas en état d'aller, à quinze cents lieues de leur mère-patrie, ouvrir et défricher des terres encore incultes, abattre une forêt vierge pour y ensemer des champs pour vivre, et où il leur fallait encore se défendre contre les tribus ennemies. Au début de l'offre qui leur fut faite d'aller au loin donner des terres à la France et à Dieu, nos pères sentirent aussitôt le besoin de la religion pour les bénir et les encourager, et d'une organisation temporelle assez puissante pour les défendre et les aider.

C'est pourquoi ils s'y firent toujours accompagner par de zélés missionnaires, qui en furent avec eux les premiers pionniers.

Et, pour les protéger au temporel et leur assurer de prudents moyens